Commission Accès Réseau 20/6/2019

I Actualités

01

Summer outlook & Passage de l'été 2019

passage de l'été 2019

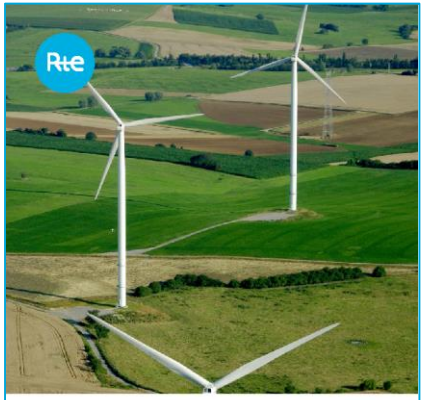
Summer Outlook (ENTSOE):

Pas de risque identifié par l'ENTSOE pour l'été 2019.

https://www.entsoe.eu/outlooks/seasonal/

Passage de l'été (RTE):

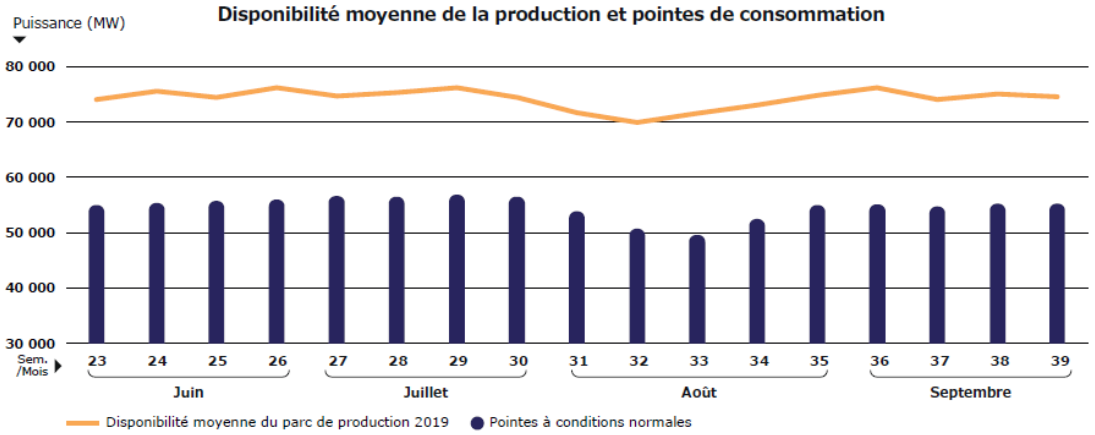
« RTE estime que l'approvisionnement en électricité devrait être assuré durant cette période et envisage de nouveaux records de production solaire. »



https://www.rte-france.com/fr/actualite/ete-2019-une-gestion-du-systeme-electrique-sereine

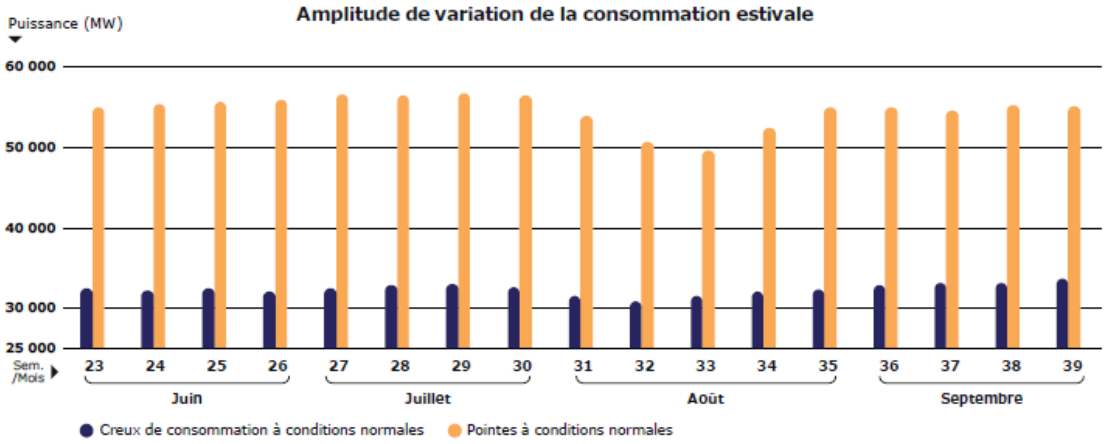
passage de l'été 2019

Avec la croissance des parcs de production éolien et solaire (respectivement + 1 600 MW et 1 000 MW depuis juin dernier), de nouveaux records de production d'énergie renouvelable, en particulier solaire, sont attendus cet été, ainsi que des records de couverture de la consommation par ces énergies, bien au-delà de la moyenne annuelle de 22,7% de 2018.



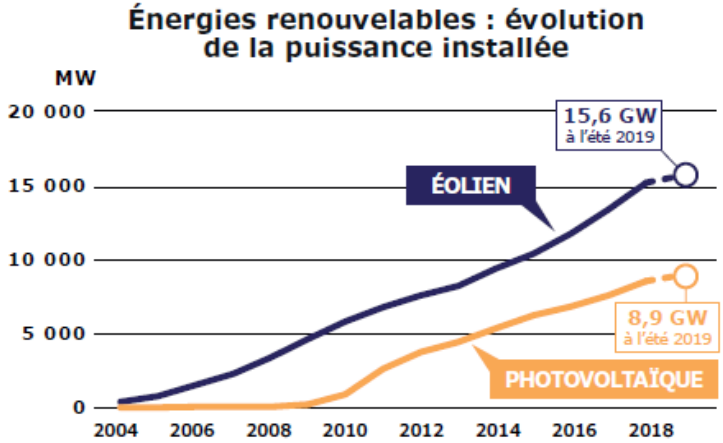
passage de l'été 2019

En été, la consommation d'électricité peut varier du simple au double selon la météo ou l'activité économique : de 30 000 MW autour du 15 août, période de très faible consommation d'électricité, à 60 000 MW en cas de canicule. La consommation peut également être divisée par deux entre la journée et la nuit.



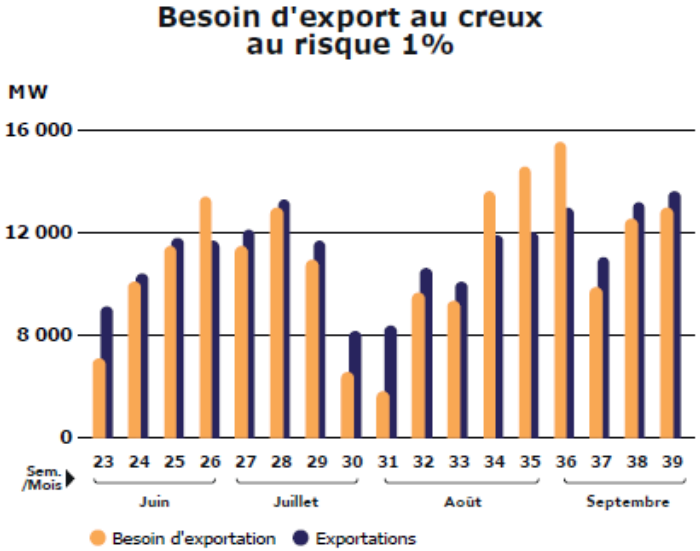
passage de l'été 2019

Le développement des énergies renouvelables, solaire et éolienne, associé aux variations importantes de consommation en été, nécessite une plus grande flexibilité du réseau de transport d'électricité. Pour accompagner la transition énergétique, RTE hydride le réseau et développe des flexibilités.



passage de l'été 2019

Au regard des prévisions de disponibilité des moyens de production (75 000 MW) et de pointes de consommation (55 000 MW), RTE estime que la France devrait être largement exportatrice d'électricité.

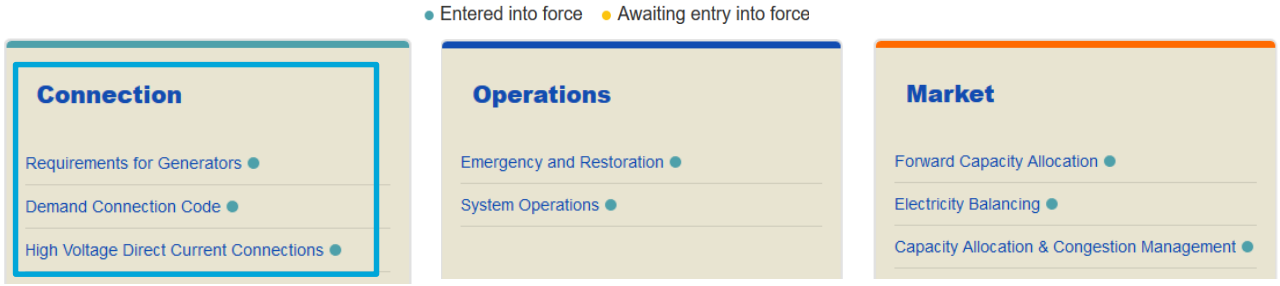




02

Rfg, DCC, HVDC & Implémentation DTR

Connection codes Rfg-DCC-HVDC & implémentations



RfG	27/04/2016 Publication au JOUE	17/05/2016 Entrée en vigueur	17/05/2018 Soumission propositions GRx	17/11/18* Approbation de l'autorité compétente	27/4/19* Entrée en application
DCC	18/08/2016 Publication au JOUE	7/9/2016 Entrée en vigueur	7/9/2018 Soumission propositions GRx	7/3/19* Approbation de l'autorité compétente	18/8/2019* Entrée en application
HVDC	8/9/2016 Publication au JOUE	28/9/2016 Entrée en vigueur	28/9/2018 Soumission propositions GRT	28/3/2019* Approbation de l'autorité compétente	8/9/2019* Entrée en application

Mise à jour en cours de la DTR RTE. Consultations en cours et à venir.

**Arrêté d'application non encore publié. Passage en CSE le 20/6/19*

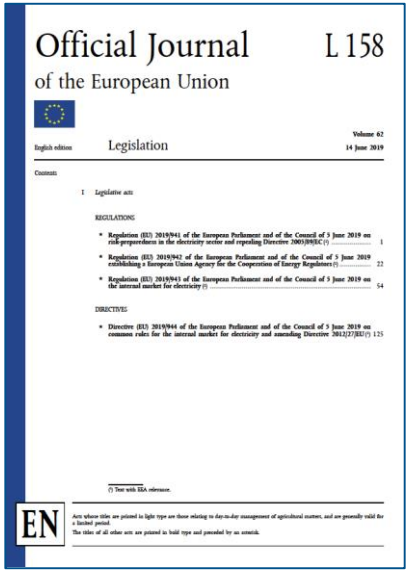


03

Clean energy package & loi énergie climat

Clean Energy Package et loi énergie climat

- Publication du Clean Energy Package le 14/6/19
- Un projet de loi sur l'énergie et le climat doit être débattu prochainement au Parlement


Official Journal L 158
of the European Union
English edition: Legislation
Volume 62
14 June 2019
Contents
I Legislative acts
REGULATIONS
* Regulation (EU) 2019/941 of the European Parliament and of the Council of 5 June 2019 on risk-preparedness in the electricity sector and repealing Directive 2005/89/EC (1) 1
* Regulation (EU) 2019/942 of the European Parliament and of the Council of 5 June 2019 establishing a European Union Agency for the Cooperation of Energy Regulators (1) 22
* Regulation (EU) 2019/943 of the European Parliament and of the Council of 5 June 2019 on the internal market for electricity (1) 54
DIRECTIVES
* Directive (EU) 2019/944 of the European Parliament and of the Council of 5 June 2019 on common rules for the internal market for electricity and amending Directive 2012/27/EU (1) 125
(1) Text with EEA relevance.
EN
Acts whose titles are printed in light type are those relating to day-to-day management of agricultural matters, and are generally valid for a limited period.
The titles of all other acts are printed in bold type and preceded by an asterisk.

Ordonnance 2019-501 du 22 mai 2019 portant simplification de la procédure d'élaboration et de révision des S3REnR

Le préfet fixe l'ambition du S3REnR en tenant compte de la PPE, du SRCAE/SRADDET et de la dynamique de développement des énergies renouvelables dans la région

- Le lien n'est pas complètement rompu avec le SRADDET…
- …mais permet une marge de manœuvre par rapport à la seule ambition du SRADDET

Le préfet approuve la QP du schéma révisé (et non tout le S3REnR)

- le préfet approuvera dorénavant la QP d'un schéma adapté (dispositions prévues dans le décret simple à paraître prochainement)

Projets éoliens en mer

- **Décision du Conseil d'Etat le 7 juin concernant le parc de Saint-Nazaire (Appel d'Offres n°1)**

Le Conseil d'État a validé le projet de parc de 80 éoliennes en mer, rejetant le dernier recours déposé par des associations environnementales sur le permis d'exploiter du parc.

Le projet devrait être lancé très prochainement en travaux.

- **Annonce du ministre de l'attribution de la zone de Dunkerque (Appel d'Offres n°3) le 14 juin**

A l'occasion de sa visite à Saint-Nazaire vendredi dernier, François de Rugy, ministre de la Transition écologique, a annoncé le lauréat de l'appel d'offres pour le développement d'un parc éolien offshore au large de Dunkerque. C'est le consortium emmené par EDF Renouvelables, allié à l'allemand Innogy et au canadien Enbridge qui a été retenu. Il va construire un champ composé de 45 machines de très forte puissance (au moins 12 MW) situées à environ 10 kilomètres des côtes. Prévu pour entrer en service en 2026, ce projet représentera une puissance d'environ 600 MW.



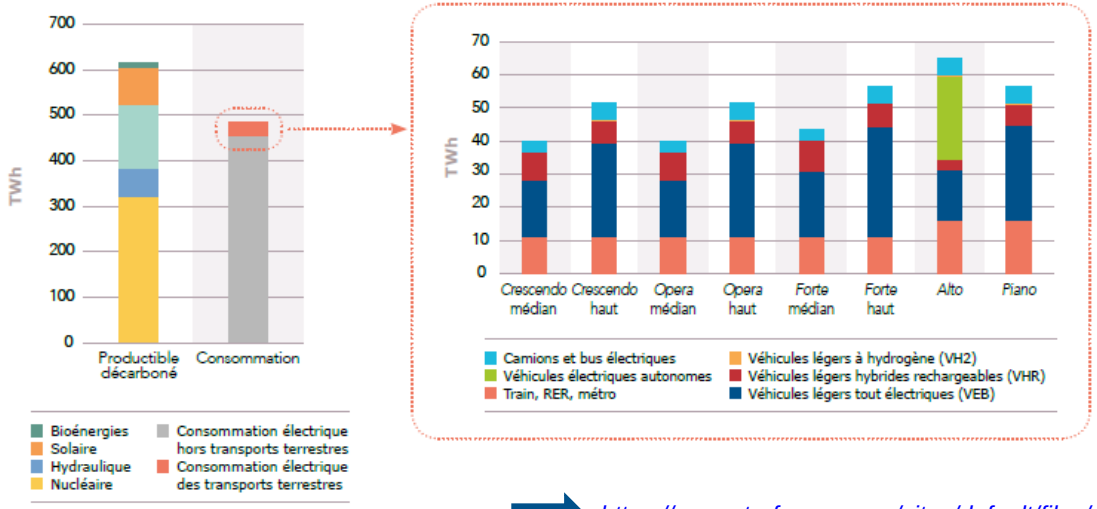
04

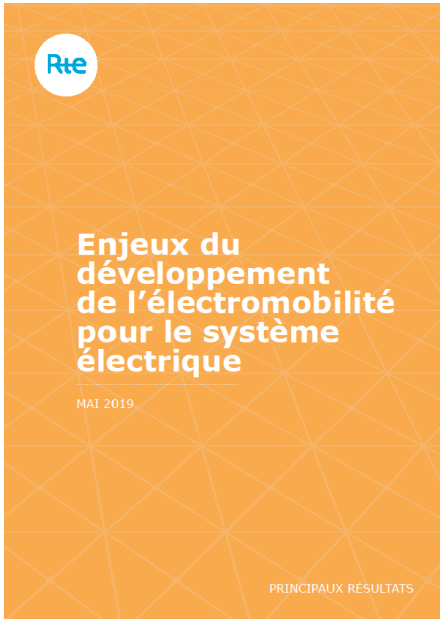
enjeux du développement de l’électromobilité pour le système électrique

Rapport RTE « Les enjeux du développement de l'électromobilité pour le système électrique »

« Dans tous les scénarios, le parc de production français sera largement capable de produire la quantité d'énergie consommée par les véhicules électriques »

Figure 8. Consommation électrique annuelle et productible du parc électrique décarboné (EnR et nucléaire) français à l'horizon 2035, selon les orientations publiques sur l'évolution du parc de production d'électricité

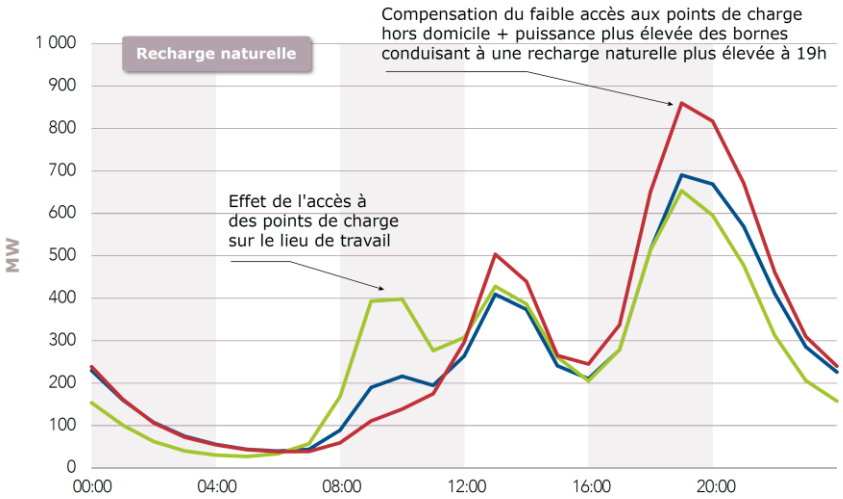




https://www.rte-france.com/sites/default/files/rte_-_mobilite_electrique_-_principaux_resultats_-_vf.pdf

L’enjeu pour le système électrique porte sur la recharge pour les besoins de mobilité « du quotidien »

- Les appels de puissance « sans pilotage de la recharge » dépendent essentiellement des lieux d’accès aux points de charge.
- Sans pilotage, la pointe journalière des appels de puissance se situe entre 19h et 21h.
- Le pilotage de la recharge, même simple, permet de réduire la contribution à la pointe nationale.
- La sécurité d’approvisionnement pourra être assurée en 2035, même avec un développement limité du pilotage.
- Le vehicle-to-grid contribue à augmenter les marges du système électrique.

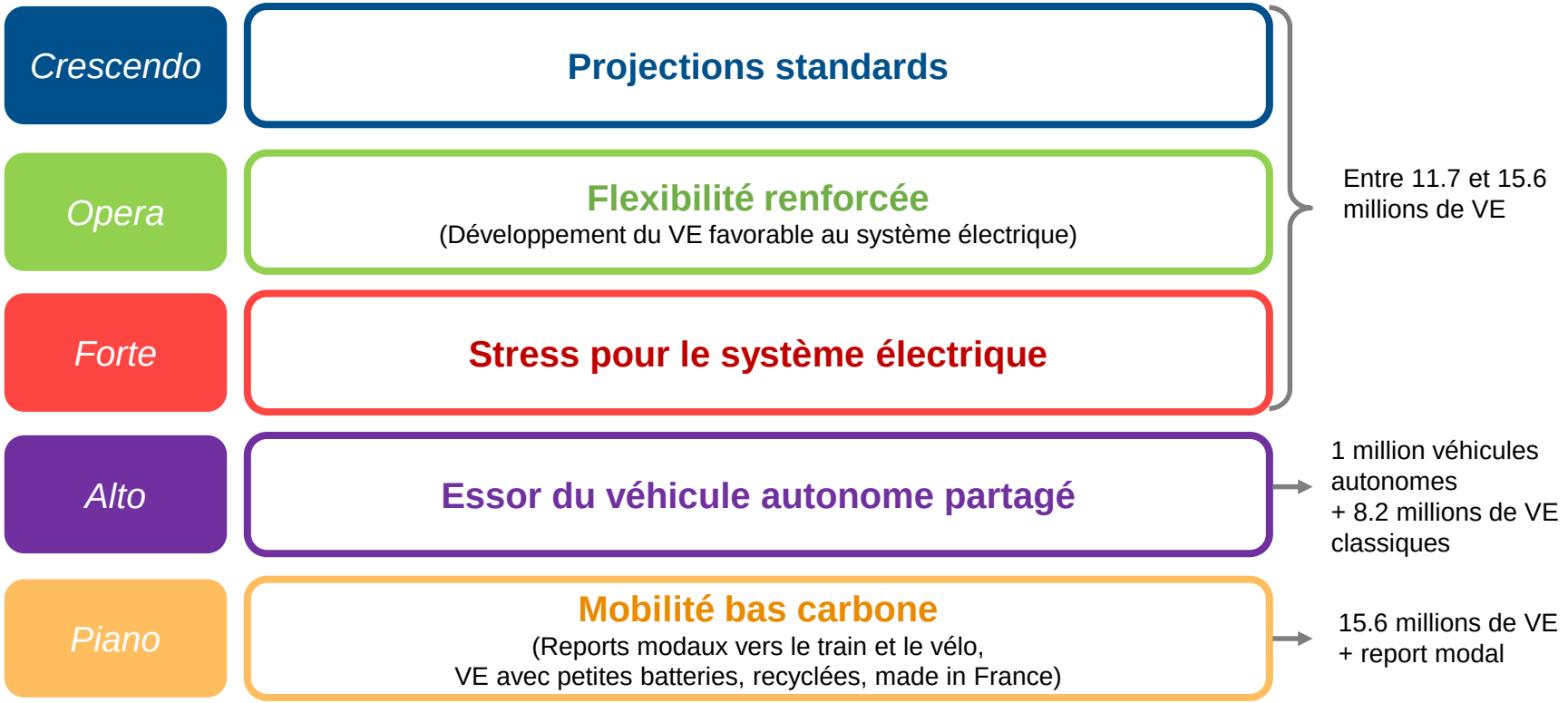


Hypothèses du scénario *Crescendo* (hors pilotage) :
- Accès médian aux points de charge hors domicile (28%)
- Puissance médiane des bornes de recharge
- Habitudes de connexion panachées selon les utilisateurs (65% systématique, 35% occasionnelle)

Hypothèses du scénario *Opera* (hors pilotage) :
- Fort accès aux points de charge hors domicile (45%)
- Puissance médiane des bornes de recharge
- Connexion systématique pour l’essentiel des utilisateurs (85%)

Hypothèses du scénario *Forte* (hors pilotage) :
- Faible accès aux points de charge hors domicile (16%)
- Puissance haute des bornes de recharge
- Connexion systématique pour l’essentiel des utilisateurs (85%)

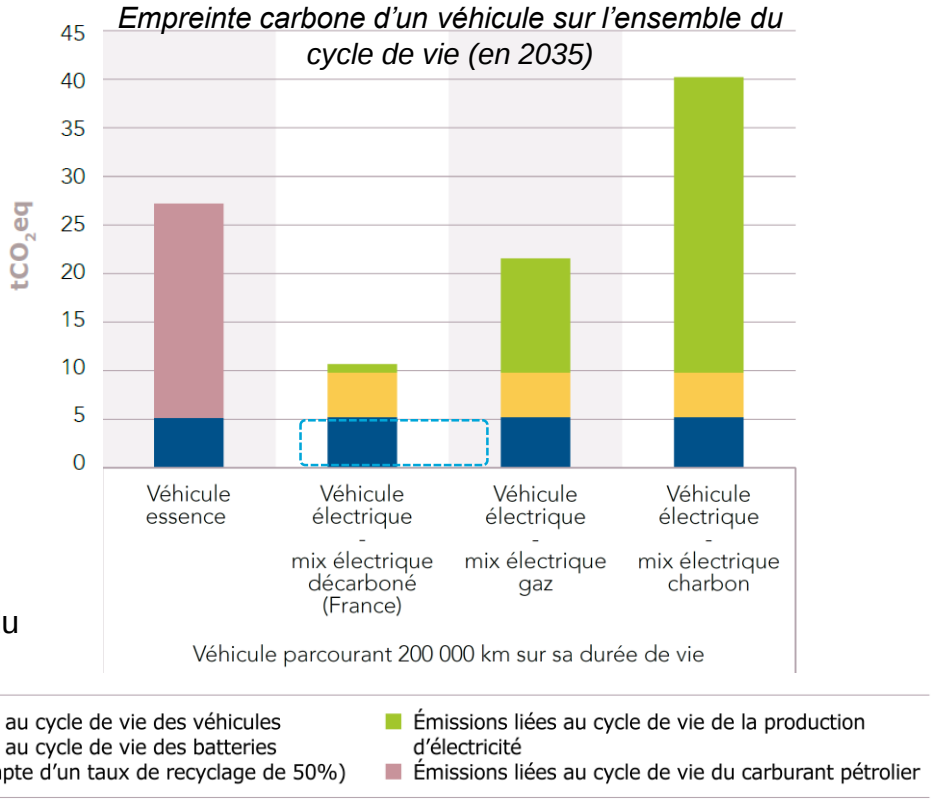
Cinq scénarios contrastés pour évaluer les impacts du développement de la mobilité électrique



Le VE permet de réduire les émissions de CO2, (y compris sur l'ensemble du cycle de vie)

- Dans un mix peu carboné, les émissions de GES liées à **la fabrication de la batterie** sont largement compensées par la réduction des émissions à l'usage (facteur 2 à 4 par rapport à un véhicule thermique).

- En 2035, dans les scénarios de développement « haut », l'empreinte carbone des transport est réduite de l'ordre de 20 à 25 $MtCO2_{eq}$/an.
- Différents leviers permettent d'optimiser l'empreinte carbone des transports (~ 15 $MtCO2_{eq}$/an) :
  - Les batteries : taille, « made in France » et recyclage
  - Le pilotage de la recharge : réduit les émissions du systèmes électriques européens.
  - Le report modal vers les transports en commun et mobilité douces





05

Décompte ferroviaire

Contexte et enjeux de la concertation

Evolution du décompte ferroviaire pour un accès au marché de l'électricité et une facturation de l'énergie au plus juste.

1. **L'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire**
2. **Renforcement du rôle des acteurs du marché d'électricité dans l'équilibre du système**

… ont mené RTE et SNCF Réseau à lancer une démarche de refonte du système de décompte ferroviaire existant.

La refonte complète de la chaine de traitement des données depuis la télé-relève des compteurs ferroviaires jusqu'à la publication des données a pour but de contribuer à la fiabilisation des données de consommation. RTE assurera pleinement sa mission sur ce service à partir du 2ème semestre 2021.

Le délai de mise à disposition des données et la qualité de celles-ci sera un atout pour les entreprises ferroviaires en matière d'optimisation de leurs consommations et d'accès à toutes les opportunités qu'offrent les marchés.

Périmètre et principes de la concertation

Une démarche de concertation commune CURTE et COOPERE* permet de s'appuyer sur la réalité opérationnelle des acteurs du ferroviaire et prendre en compte les enjeux des acteurs du marché de l'électricité.

La concertation devra permettre de formuler les propositions d'évolutions du cadre technique et contractuel du comptage et des décomptes ferroviaires :

- Clauses contractuelles du nouveau service RTE (nouvelle prestation annexe pour le décompte ferroviaire)
- Evolutions de la documentation de référence (DTR et DRR pour le ferroviaire)
- Règles de profilage et d'estimation des consommations (absence télé-relève : équipement ou données)
- Règles de contrôle et de validation des données



La concertation se déroulera au rythme de 3 réunions par an de 2019 à 2021.
Vous serez sollicités pour prendre part aux travaux sur les différents sujets via des appels à contribution.

* Comité des opérateurs du réseau ferroviaire

Ordre du jour de la réunion de lancement

La première séance de concertation se tiendra le **9 juillet à 10h00** à l'Immeuble Window avec les membres du CURTE et de COOPERE.

Ordre du jour

- Avancement du projet de décompte ferroviaire.
- Mise à jour du Document de Référence du Réseau (ferroviaire) pour intégrer l'arrivée des compteurs au protocole à la version 2017 de la norme EN 50463
- Mise en place du système de télé-relève à la norme EN50463:2017 et services associés.
- Planning du projet décompte ferroviaire
- Feuille de route de concertation

Vous souhaitez participer à cette concertation ?
Contactez raphaele.caubel@rte-france.com